

H Performance 31 - Code ISIN FRSG000117G6

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de SG Issuer et de Société Générale.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Performance 31
Emetteur	SG Issuer
Forme juridique	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Code ISIN	FRSG000117G6
Garant de la formule	Société Générale
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	<p>L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est un indice de marché actions créé par EURONEXT dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par EURONEXT. Il est composé des 40 principales sociétés de la zone Euro. Les actions de l'indice sont équipondérées à chaque date de revue trimestrielle et sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière.</p> <p>La sélection des composants se concentre sur les 40 plus grosses capitalisations boursières, ce qui permet un accès direct au coeur d'indices comme l'indice Euro Stoxx 50® par exemple. En effet cet indice sélectionne simplement les 40 principales sociétés et n'exige pas de condition sur les capitalisations des autres composants.</p> <p>L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</p>
Prix d'émission	99,89 % de la valeur nominale au 18 Mai 2020
Période de souscription	Du 18/05/2020 au 31/07/2020
Date d'émission	18/05/2020
Date de constatation initiale	03/08/2020
Dates de constatation annuelles	3 août 2021, 3 août 2022, 3 août 2023, 5 août 2024, 4 août 2025, 3 août 2026, 3 août 2027, 3 août 2028, 3 août 2029, 5 août 2030, 4 août 2031
Date de constatation finale	03/08/2032
Dates de remboursement anticipé automatique	10 août 2021, 10 août 2022, 10 août 2023, 12 août 2024, 11 août 2025, 10 août 2026, 10 août 2027, 10 août 2028, 10 août 2029, 12 août 2030 et 11 août 2031
Date d'échéance	10/08/2032
Lieu de cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (Marché réglementé)
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	12 ans maximum
Documentation Juridique	<p>Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site "prospectus.socgen.com", sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 – Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse "http://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGOE-SGIS_Programme_d_emission_de_titres_de_creances_21.06.2019".</p> <p>Les Conditions Définitives d'Emission sont disponibles à l'adresse "http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRSG000117G6".</p>

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG (FR0013440153) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 31 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 10/08/2032.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

A la date de constatation initiale, le 3 août 2020, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel

Années 1 à 11 : A une date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que l'Indice est en hausse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

141 % du capital investi + 3 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ moins les frais liés au cadre d'investissement (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 43,02 %⁽²⁾)

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Performance 31 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 12 ans.

Mécanisme de remboursement à l'échéance – année 12

À la date de constatation finale⁽¹⁾, le 3 août 2032, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 31 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date d'échéance⁽¹⁾, le 10 août 2032 :

- **Scénario très défavorable**

Si le niveau final de l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial :

Capital investi x Valeur finale de l'Indice⁽³⁾
PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum de 40 %), augmentée des frais liés au cadre d'investissement

Le produit se comporte comme un placement actions classique

- **Scénario défavorable**

Si le niveau final de l'Indice est compris entre une baisse de 40 % et une hausse de moins de 10 % par rapport à son niveau initial :

Capital investi
Remboursement du capital à l'échéance⁽²⁾
Blocage du capital pendant 12 ans sans aucune rémunération
(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 0 %⁽²⁾)

- **Scénario favorable**

Si le niveau final de l'Indice est en hausse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial :

141 % du Capital investi + Gain de 36 %, soit 3 % par année écoulée = Gain de Total de 77 %
(soit un Taux de Rendement Annuel brut de 4,86 %⁽²⁾)

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où la performance de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % serait inférieure à + 10 % par rapport à son niveau initial à l'issue des années 1 à 11 (aux dates de constatation annuelles) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et en cas de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe de souscription.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date de constatation initiale (le 3 août 2020).

Principaux facteurs de risques :

Avant tout investissement dans ce placement, les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. H Performance 31 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un placement qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risque sont notamment :

- **Risque de crédit :** Les souscripteurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché :** H Performance 31 peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

- **Risque de liquidité** : H Performance 31 comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du placement. Il se peut que le souscripteur ne soit pas en mesure de vendre facilement le placement ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : H Performance 31 présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du placement peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

La garantie ou protection éventuelle :

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, H Performance 31 présente un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Société Générale paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,65 % TTC du montant des titres effectivement placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf Notice/Conditions contractuelles)

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
 adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
 numéro (Numéro du contrat),
 reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations Clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 31 – Code ISIN FRSG000117G6, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

Questions	Vos réponses
La durée maximale de la formule de H Performance 31 est de 12 ans maximum :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation annuelle, dès que le niveau de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est en hausse de 10 % ou plus par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
H Performance 31 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée par rapport à un indice standard :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest - 75436 Paris cedex 9).

**Signature de l’adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**